

Faire de l'Europe un système ferroviaire
durable et sûr, sans frontières.

Appel à candidatures pour des postes d'administrateurs (responsables de projets) au sein de l'unité «Planification et agrément» (PAD)

*Agent temporaire 2(f) (AD6) – en vue de la constitution d'une liste
de réserve –*

I - DESCRIPTION DU POSTE

L'Agence recherche des responsables de projets qui seront affectés aux équipes concernées.

Les titulaires de poste travailleront au sein [de l'unité «Planification et agrément»](#), dans l'équipe «Autorisation des véhicules», sous la responsabilité du chef d'unité et du chef d'équipe concerné.

Principales tâches et responsabilités:

- › assurer le rôle d'évaluateur pour les autorisations par type de véhicule pour les engins de traction thermique/électrique, les véhicules spéciaux et les rames, en mettant l'accent sur l'évaluation:
 - du sous-système «matériel roulant»
ET/OU
 - du sous-système de contrôle-commande et signalisation (CCS) qui intègre un équipement ERTMS embarqué;
- › assurer le rôle de responsable de projet pour les autorisations par type de véhicule afin de garantir que les projets soient livrés à temps et qu'ils soient de qualité et conformes au budget;
- › veiller à ce que les projets d'autorisations par type de véhicule soient livrés à temps et qu'ils soient de qualité et conformes au budget;
- › être le point de contact pour les demandeurs d'autorisations par type de véhicule;
- › coordonner les travaux avec les autorités nationales de sécurité (ANS) en ce qui concerne les autorisations par type de véhicule;
- › donner un retour d'expérience interne et montrer les enseignements tirés des projets d'autorisation par type de véhicule;
- › garantir l'exactitude et la cohérence des informations relatives à la facturation des projets d'autorisation par type de véhicule;
- › recenser les modifications éventuelles (pour remédier aux défauts ou améliorer le processus) à apporter au cadre réglementaire, aux documents d'orientation ou au guichet unique.

Pour plus de détails sur les activités de l'équipe «Autorisation de véhicules», veuillez consulter le [lien](#) suivant.

II - CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

La procédure de sélection est ouverte aux candidats remplissant tous les critères d'admissibilité suivants à la date limite de dépôt des candidatures:

1. Exigences générales:

- › être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne¹ ou de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège);
- › jouir de tous ses droits civiques;
- › avoir rempli toutes ses obligations au titre de la législation nationale en matière de service militaire²;
- › offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice des fonctions envisagées³;
- › être physiquement apte à accomplir les tâches inhérentes au poste⁴;
- › posséder une excellente connaissance d'une langue officielle⁵ de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle⁶ de l'Union au niveau nécessaire à l'exécution des fonctions liées à ce poste;
- › ne pas avoir atteint l'âge de la mise à la retraite automatique des membres du personnel de l'Union européenne, c'est-à-dire, actuellement, le dernier jour du mois durant lequel ils atteignent l'âge de 66 ans⁷.

2. Qualifications minimales:

- › posséder un niveau de formation correspondant à un cycle complet d'études universitaires, sanctionné par un diplôme lorsque la durée normale des études universitaires est d'**au moins 4 ans**, suivi d'au moins **5 ans** d'expérience professionnelle pertinente;
- OU**
- › posséder un niveau de formation correspondant à un cycle complet d'études universitaires, sanctionné par un diplôme lorsque la durée normale des études universitaires est de **3 ans**, suivi d'au moins **6 ans** d'expérience professionnelle pertinente.

Seules les qualifications délivrées par les autorités des États membres de l'UE ou de l'EEE (Espace économique européen) et les qualifications reconnues équivalentes par les autorités compétentes des États membres de l'UE ou de l'EEE seront prises en considération.

III - CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Les États membres de l'Union européenne sont les suivants: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède et la Tchéquie

2 Le cas échéant

3 Avant toute nomination, le candidat retenu devra fournir un extrait de casier judiciaire confirmant l'absence de condamnation pénale

4 Avant toute nomination, le candidat retenu passera une visite médicale dans un centre désigné par l'Agence afin de confirmer que les conditions de l'article 13 du régime applicable aux autres agents (RAA) de l'UE sont remplies

5 Votre langue maternelle ou une autre langue officielle de l'UE dont vous possédez une très bonne connaissance correspondant au niveau C1, tel que défini dans le cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) <http://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>

6 Connaissance de votre deuxième langue officielle de l'Union correspondant au moins au niveau B2, tel que défini dans le cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)

7 Voir l'article 52, point a), du statut des fonctionnaires, applicable par analogie aux agents temporaires, article 47 du RAA

Les candidats qui satisfont aux critères d'admissibilité énoncés ci-dessus seront évalués et notés au regard des **critères de sélection**. Les candidats qui ne satisfont pas à un ou plusieurs critères de sélection ne seront pas immédiatement exclus de la sélection.

Critères de sélection appliqués pour évaluer les candidatures:

- › expérience professionnelle d'au moins cinq ans (après l'obtention du diplôme universitaire) dans le domaine ferroviaire;
- › connaissance de la langue anglaise (orale et écrite en tant qu'utilisateur indépendant de niveau B2 dans les 3 domaines: (parler, écrire et comprendre);
- › études universitaires dans le domaine de l'ingénierie OU des sciences exactes;⁸

Critères de sélection supplémentaires appliqués pour évaluer les candidatures:

- › au moins 2 années d'expérience professionnelle **pertinente**⁹ dans les domaines cités dans la description du poste;
- › **expérience dans un minimum de 3 projets** concernant des engins de traction thermique ou électrique, des véhicules spéciaux ou des trains, et ce dans le cadre d'une équipe travaillant sur la spécification, la conception, la fabrication ou la construction, la certification, l'installation, l'autorisation, l'inspection, l'utilisation ou l'entretien des composants ferroviaires, des sous-systèmes ou des véhicules;

Informations sur les 3 projets à inclure dans les dossiers de candidature:

Les dossiers de candidature doivent **comporter une zone de texte pour chacun des projets** (minimum 3) avec une description technique du type de véhicule concerné.

Si la solution ERTMS embarquée entrait dans le champ d'application du projet, veuillez fournir des précisions à ce sujet.

Les candidats sont invités à expliquer leur rôle dans le projet, en mettant l'accent sur les tâches liées au processus d'autorisation des véhicules.

Les candidats ne doivent pas inclure d'informations présentant un intérêt ou une valeur commerciale ni d'informations considérées comme sensibles ou réservées aux utilisateurs autorisés par leur seul propriétaire.

- › Une bonne connaissance de la langue allemande¹⁰ (orale et écrite en tant qu'utilisateur indépendant de niveau B2 dans les 3 domaines: parler, écrire et comprendre) est considérée comme un atout.
Les candidats de langue maternelle allemande seront réputés disposer d'un niveau C2 dans les trois domaines.

Les qualifications scolaires/académiques et l'expérience professionnelle doivent être décrites de manière aussi précise que possible dans le formulaire de candidature de l'ERA.

⁸ Les sciences exactes sont celles «dont les résultats permettent une précision absolue». Parmi les sciences exactes figurent, par exemple, les mathématiques, la chimie et la physique.

⁹ L'expérience pertinente doit être décrite dans votre candidature à l'ERA

¹⁰ Sur la base de la charge de travail liée aux activités pour l'autorisation de véhicule, l'Agence recherche du personnel supplémentaire disposant d'une bonne maîtrise des langues spécifiées; un niveau B2 au minimum dans les trois domaines (parler, écrire et comprendre) est requis

Seuls les candidats ayant obtenu au moins 60 % du total des points attribués pour les critères de sélection seront pris en considération et invités à un entretien et à une épreuve écrite.

IV - ENTRETIEN ET ÉPREUVE ÉCRITE

Les candidats sélectionnés pour la phase de tests, qui se compose d'un entretien structuré et d'une épreuve écrite, seront évalués et notés selon les critères suivants:

Pour l'entretien:

Compétences non techniques (évaluées uniquement lors de l'entretien):

- › motivation;
- › capacité à travailler avec d'autres personnes;
- › attention accordée à la qualité et aux résultats;
- › compétences en communication;
- › sens du service.

Compétences techniques:

- › capacité à communiquer en anglais (utilisateur indépendant de niveau B2);
- › connaissance et compréhension du fonctionnement du système ferroviaire, y compris la compréhension de la relation entre les aspects techniques, les rôles et les organisations;
- › connaissance du processus d'autorisation des véhicules conformément au règlement d'exécution (UE) 2018/545 de la Commission;
- › connaissance des spécifications techniques d'interopérabilité (STI) pour le matériel roulant, à savoir le règlement (UE) 2014/1302 de la Commission ET/OU
- › connaissance des spécifications techniques d'interopérabilité (STI) pour le sous-système «contrôle-commande et signalisation», à savoir le règlement (UE) 2023/1695 de la Commission ET/OU
- › connaissance de la méthode de sécurité commune relative à l'évaluation et à l'appréciation des risques, c'est-à-dire du règlement d'exécution (UE) n° 402/2013 de la Commission.

Pour l'épreuve écrite - critères pertinents:

- › compétences en matière de rédaction;
- › excellentes compétences analytiques et aptitudes à résoudre les problèmes;
- › capacité à communiquer par écrit en anglais (utilisateur indépendant de niveau B2);

Pour les locuteurs de langue maternelle anglaise, votre capacité à communiquer dans votre deuxième langue de l'UE sera évaluée lors de l'entretien. Cela faisant partie des conditions générales énoncées ci-dessus, tout manquement à l'obligation de prouver le niveau satisfaisant de votre deuxième langue de l'Union européenne entraînerait votre exclusion de la sélection.

Le niveau d'allemand des candidats dont cette langue n'est pas la langue maternelle sera testé d'un point de vue qualitatif lors de l'entretien.

Les notes des entretiens et de l'épreuve écrite seront établies comme suit:

- › Note totale pour l'entretien: **80 points** Note minimale requise: **48 points (60 %)**

› Note totale pour l'épreuve **20 points** Note minimale requise: **12 points (60 %)**
écrite:

L'épreuve écrite de tout candidat qui n'aura pas obtenu la note minimale requise lors de l'entretien ne sera pas évaluée.

V - RÉSUMÉ

L'Agence:

Cliquez [ici](#) pour accéder à la description de l'Agence et de ses activités dans les différentes langues de l'UE

Date de publication: 15/04/2025

Date limite de dépôt des candidatures:
14/05/2025 (23 h 59 HEC, heure de Valenciennes)

Type de contrat: agent temporaire 2(f)
Groupe de fonctions et grade: AD6

Lieu d'affectation: Valenciennes, France

Durée du contrat: 4 ans, renouvelable pour une période déterminée de 2 ans au maximum. S'il est renouvelé une deuxième fois, le contrat devient un contrat à durée indéterminée

Salaire mensuel de base: 6 681,51 EUR au premier échelon avec un coefficient correcteur de 14,2 %, augmenté d'allocations spécifiques, le cas échéant

Les candidatures doivent être envoyées par courrier électronique exclusivement à l'adresse suivante:
jobs@era.europa.eu d'ici au 14/05/2025 (23 h 59 HEC, heure de Valenciennes) au plus tard

Liste de réserve: les 18 premiers candidats (nombre indicatif) seront inscrits sur la liste de réserve, qui est valable jusqu'au: 14/05/2027 avec possibilité de prolongation

Procédure de candidature: cliquez [ici](#)

Procédure de sélection: cliquez [ici](#)

Procédures de recours et de réclamation: cliquez [ici](#)

Protection des données: cliquez sur le lien [Protection des données | Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer \(europa.eu\)](#) et faites défiler vers le bas jusqu'à la rubrique «Selection and engagement of the Agency Staff (TA, CA, SNE and trainees)» [Sélection et recrutement du personnel de l'Agence (AT, AC, END et stagiaires)]